

## GAZETY KELY

### EDITO

Nous éditons notre petit journal de début d'année avec un peu de retard car nous nous sommes fortement mobilisés sur les difficultés liées à l'adoption sur Madagascar. Nous avons choisi de développer l'information sur ces questions dans ce numéro de Gazety Kely, comme ce fut d'ailleurs le thème de notre récente assemblée générale.

Nous savons que beaucoup d'entre vous traversent des moments difficiles tant à cause des refus de transcriptions opposés par le parquet de Nantes qu'à cause de la suspension à Madagascar du traitement des dossiers d'adoptions.

Nous pensons donc à toutes les familles en attente et souhaitons que leur situation trouve une issue favorable dans les meilleurs délais. Soyez assurés que l'AFAENAM déploie toute son énergie à la recherche de solutions en lien avec les collectifs de parents concernés.

Le MASF s'est fortement associé à la recherche de solutions et n'a pas manqué d'intervenir sur ces questions dans les différentes instances auxquelles il participe, au CSA notamment.

Les autorités malgaches devraient légiférer prochainement sur la mise en place de la Convention de la Haye. Comme

nous l'avons déjà exprimé, nous nous réjouissons que Madagascar se soit engagé dans cette voie puisqu'un des principes directeurs de cette convention est de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant que celui-ci soit adopté par des parents malgaches ou étrangers. Des changements de procédure, notamment en ce qui concerne l'apparentement, sont attendus.

Dans l'intérêt des enfants, nous espérons que les nouvelles procédures seront mises en œuvre très rapidement et que la période intermédiaire pourra faire l'objet d'aménagements spécifiques afin de ne pas prolonger encore l'attente des enfants qui ont déjà fait l'objet d'un apparentement parfois depuis 18 mois pour certains... Il en va aussi de l'intérêt des centres qui pourront ainsi accueillir d'autres enfants dans le besoin.

Nous restons convaincus que seul le milieu familial peut offrir à l'enfant les conditions de son épanouissement dans la durée.

**Hélène Mahéo,**  
Présidente de l'AFAENAM

#### Sommaire :

- Refus de Transcription : le point sur la situation en page 2
- Dossiers d'adoption suspendus : les actions menées page 3
- Quelle relation avec les parents biologiques de nos enfants ? Page 4/5
- AFAENAM : Compte-rendu de l'AG du 19 mars 2005

#### L'AFAENAM PARTENAIRE DE LA MAISON DE L'ADOPTION À LILLE

La Maison de l'Adoption vient d'ouvrir ses portes à Lille. Elle est le fruit d'un partenariat entre le département du Nord et le Collectif d'Associations (CAMDAA) créé pour en assurer le fonctionnement. Son financement est assuré par le Conseil Général du Nord.

L'AFAENAM, en tant qu'APPO (Association Par Pays d'Origine), fait partie de ce collectif et participe activement à l'épanouissement de ce projet, depuis les travaux de réflexion, la création, jusqu'à l'accueil du public.

La Maison de l'Adoption se veut un lieu d'accueil, d'orientation, d'échange et de documentation. Elle s'adresse d'une part aux parents adoptifs et aux enfants adoptés rencontrant des difficultés, recherchant des renseignements, souhaitant se confier, échanger... et d'autre part aux professionnels (travailleurs sociaux, médecins, thérapeutes...) et membres d'associations confrontés à des questions concernant l'adoption.

L'originalité de cette Maison de l'Adoption réside dans l'idée d'un partenariat actif entre des professionnels volontaires des services du département (travailleurs sociaux, psychologues) et des bénévoles concernés par l'adoption, issus des associations composant le Collectif.

Depuis novembre dernier, tout est en place et la maison est grande ouverte. Des binômes constitués d'un professionnel et d'un bénévole interviennent donc régulièrement dans le cadre de permanences pour assurer accueil et écoute du public concerné. Le bénévole-écoutant doit suivre préalablement une formation à l'écoute.

Il reste maintenant à la Maison de l'Adoption à se faire connaître pour devenir l'outil indispensable au service de l'adoption dans le Nord.

**MAISON DE L'ADOPTION - 20/24 rue Gombert - 59000 LILLE - 03.20.39.69.64**

## **SITUATION SUR LE «DOSSIER» DES REFUS DE TRANSCRIPTION**

L'adoption peut être un long chemin semé de difficultés pour ceux qui veulent s'y engager. Si les démarches et les procédures sont bien spécifiques selon le pays d'origine de nos enfants celles-ci se trouvent maintenant compliquées par la décision finale des instances françaises qui refusent la transcription du jugement d'adoption plénière du pays d'origine.

Autant nous pouvons comprendre, nous le respectons et nous y adhérons, que le souci des autorités françaises est de veiller à la parfaite légalité de nos démarches et des procédures, il n'empêche que les refus de transcription signifiés par le procureur adjoint du TGI de Nantes pour les dossiers d'enfants d'origine Malgache ont de quoi nous interroger et nous inquiéter à plus d'un titre :

- remise en cause de la décision du pays d'origine,
- remise en cause des accords entre les pays
- remise en cause de l'adoption ( plénière)

Si seuls les dossiers des enfants adoptés à Madagascar étaient concernés jusqu'à présent il semblerait que d'autres pays ayant des conventions bi-latérales avec la France puissent être concernés : Mali, Cameroun...

Nous souhaitons vous exposer, de manière aussi objective qu'il soit et avec les réserves qui s'imposent, tout à la fois les arguments développés par le Parquet pour motiver ses refus, le déroulement des événements et les démarches entreprises.

Les premiers refus ont été adressés aux parents courant Novembre 2004 par le Procureur de Nantes, refus notifiés par courrier aux parents sur les motifs suivants:

- la procédure malgache ne répond pas à l'article du code civil 370-3 du Code civil français :
- les dates de certains documents relatifs au consentement à l'adoption sont antérieurs à l'ordonnance de garde qui ne fait pas mention du projet d'adoption.
- les délais sont trop courts entre les différentes étapes et n'auraient pas permis à la mère de réaliser la portée de son consentement.

Le Parquet estime que la mère n'aurait pas librement consenti à l'adoption de son enfant.

Certaines familles ont reçu le refus sans qu'il leur soit donné plus d'explications, d'autres ont reçu un questionnaire demandant un supplément d'infos sur le déroulement de l'adoption.

A la fin de sa lettre le Procureur propose aux parents, s'ils contestent sa décision, d'assigner le parquet au TGI de Nantes avec l'aide d'un avocat.

Dès que l'AFAENAM a été interrogée par certains parents sur cette question, nous avons soutenu les parents et Hélène Mahéo a pris contact avec les services du Procureur Adjoint Monsieur Hubert. Ayant pu obtenir très rapidement un rendez-vous avec lui ; elle a , à cette occasion, exposé quelles étaient les procédures d'adoption en vigueur à Madagascar et exprimé son interrogation quant à la décision du refus de transcription prise par le Procureur qui remettait en cause la souveraineté de la décision malgache.

Les contacts suivants avec le Procureur Adjoint chargé de l'Etat Civil ou son service et notamment celui en date du 16 Décembre 2004, laissaient à penser qu'il puisse réexaminer les dossiers si de nouvelles pièces étaient fournies : rapport social, requête aux fins d'ordonnance de garde (que le Centre qui a accueilli l'enfant doit avoir dans son dossier), ou toute autre pièce qui pourrait justifier du caractère éclairé du consentement à l'adoption de la mère.

Des contacts ont également été pris auprès de la MAI et un rendez-vous obtenu par Martine Gazel, Présidente du MASF, et Hélène Mahéo, avec Monsieur BOS, directeur de la MAI. Lors de cette rencontre Monsieur BOS a été très attentif aux arguments développés et a promis la mise en place d'une mission, demandée par l'AFAENAM, pour obtenir les documents de la part des autorités malgaches décrivant les procédures malgaches afin de les transmettre au Parquet de Nantes.

Parallèlement, un collectif de parents s'est constitué en association, l'association «ILO», puisque que près de 40 familles étaient alors concernées, afin d'unir leur action dans le cadre de ces refus de transcription.

Le 15 janvier 2005, une réunion a été organisée à Paris par l'association «ILO» pour que puissent se rencontrer les parents, se faire un état des lieux de la situation, avoir l'avis des intervenants tels que Maître Le Maignan (avocat), le MASF, l'AFAENAM, EFA, et une représentante d'OAA et mettre en place une action pour obtenir gain de cause auprès du Procureur (Cf. notre compte rendu de cette réunion sur le site de l'AFAENAM).

Des contacts ont été pris et des messages adressés à de nombreux élus (députés, sénateurs, ministres, Premier Ministre, Président de la République...) par l'association ILO pour les alerter sur la situation des refus de transcription et solliciter leur intervention.

Un autre rendez-vous, s'est déroulé le 25 Janvier 2005, au ministère de la Justice, avec Monsieur Noël, Conseiller pour le droit civil et l'accès au droit au Cabinet du Gard des Sceaux et Madame Hilpert, Chargée de la famille au Ministère de la Justice.

La délégation représentant les familles était constituée de Ch. PILLOT (Président d'ILO), de Martine Gazel (MASF), Hélène Mahéo (AFAENAM) et Madame Arnaud (EFA).

Monsieur Noël a indiqué être en relation avec le Parquet de Nantes, que les demandes de dossiers complémentaires émanant du Procureur avaient été interrompues et que selon lui il y avait tout lieu d'espérer une solution favorable.

Une mission composée de Monsieur Bos, directeur de la MAI et de Madame Hilpert du ministère de la justice est donc allée à Madagascar fin février.

Les directives préconisées suite à cette mission par le cabinet du Gard des Sceaux au parquet de Nantes ne sont arrivées que très récemment et nous attendons d'en voir les conséquences.

Pour notre part, et comme l'avons toujours dit et défendu, nous serons aux côtés des familles car c'est le principe même de l'adoption qui est remis en cause. Mais, au risque de nous répéter car c'est essentiel, notre action ne se fera que dans l'intérêt des enfants, le respect du cadre légal et des procédures du pays d'origine. Et si l'on se doit d'agir avec conviction voir avec passion, pour être crédibles dans notre action, celle-ci doit être raisonnée et contrôlée ; soyons donc vigilants dans les contacts que nous engageons et aux «leviers» que nous voulons actionner, pour ne pas se voir confrontés au durcissement de certaines positions, des autorités gouvernementales et des instances judiciaires notamment.

D'autre part; nous savons trop comment les détracteurs de l'adoption agissent, ne leur donnons donc pas de grain à moudre pour ternir une fois de plus l'image de l'adoption.

**Pascal MENARD**

### **INFOS MASF - INFOS MASF - INFOS MASF - INFOS MASF**

Le CA du MASF s'est réuni le 4 décembre 2004 et prochainement le 9 avril 2005. Les préoccupations actuelles concernent, outre les questions spécifiques aux différents pays d'origine, les réformes en discussion relatives à la Réforme de l'adoption et à la création de l'Agence Française de l'Adoption.

## SUSPENSION DES ADOPTIONS EN COURS À MADAGASCAR

L'instruction d'environ 200 dossiers d'adoption est suspendue à Madagascar depuis début novembre 2004 alors qu'un ou plusieurs enfants ont pu être attribués par des centres depuis parfois de longs mois.

Madagascar, ayant ratifié la convention de la Haye, se prépare à la mise en place effective de celle-ci. Pour cela le Parlement doit légiférer cette décision et il faudra ensuite attendre les décrets d'application. Tout cela peut prendre encore beaucoup de temps. Or les autorités malgaches semblent envisager que ces dossiers «bloqués» soient traités après cette mise en application.

Les familles, consternées par cette mesure, sont inquiètes pour leurs enfants qu'ils connaissent déjà et qui risquent de passer beaucoup de temps dans les centres.

Ils ont donc avec le soutien de l'AFAENAM entrepris des démarches visant à sensibiliser les autorités françaises à leur problème afin qu'une négociation politique et diplomatique se mette en place.

Les parents, très respectueux de la souveraineté malgache, souhaitent que nos responsables politiques interviennent pour convaincre leurs homologues malgaches d'opter pour une solution transitoire afin que les dossiers reprennent le circuit des ministères et trouvent une issue rapide pour les enfants.

Quelques parents de ce collectif et moi-même avons eu la chance de rencontrer le 25 janvier, le Président du Sénat malgache qui accompagnait le Président Ravalomanana de passage à Paris. Il nous a reçu en présence du Vice-Président du Sénat malgache en charge des affaires sociales. Nous avons pu leur exposer notre point de vue. Après nous avoir rappelé qu'il n'avait pas de pouvoir exécutif, le Président du Sénat nous a assuré que, de retour à Madagascar, il ne manquerait pas d'interpeller qui de droit sur cette question préoccupante pour les enfants.

Nous avons à l'occasion de ce rendez-vous, croisé dans les couloirs, Monsieur Poncelet, Président du Sénat français. Nous en avons profité pour lui expliquer les raisons de notre présence et Monsieur Poncelet qui décorait le Président Ravalomanana le soir même, nous a affirmé qu'il ne manquerait pas de lui soumettre ce problème.

Le 8 février, nous avons été reçu par Monsieur Nicolin Député-Maire de Roanne et Président du Conseil Supérieur de l'Adoption.

Nous avons demandé qu'une mission soit engagée par les autorités françaises pour se rendre à Madagascar afin de rechercher une solution. Monsieur Nicolin a été écoutant et nous assuré de son soutien.

Le 9 février nous avons rencontré Madame Tabarot, Présidente du groupe parlementaire en charge des questions d'adoption. Nous avons développé les mêmes arguments et les mêmes demandes qu'auprès de Monsieur Nicolin.

Ce même jour, Monsieur Bos sous-directeur de la MAI nous recevait également.

L'échange a été intéressant. Monsieur Bos nous a appris qu'une mission technique de coopération en vue de collaborer avec les autorités malgaches sur la mise en application de la convention serait à Tananarive du 20 au 25 février. Monsieur Bos a participé à cette mission et ne manquera pas de se faire l'interlocuteur du collectif des familles.

Enfin, le 15 février nous avons rencontré Monsieur Roudaut, Directeur de Cabinet de Renaud Muselier, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

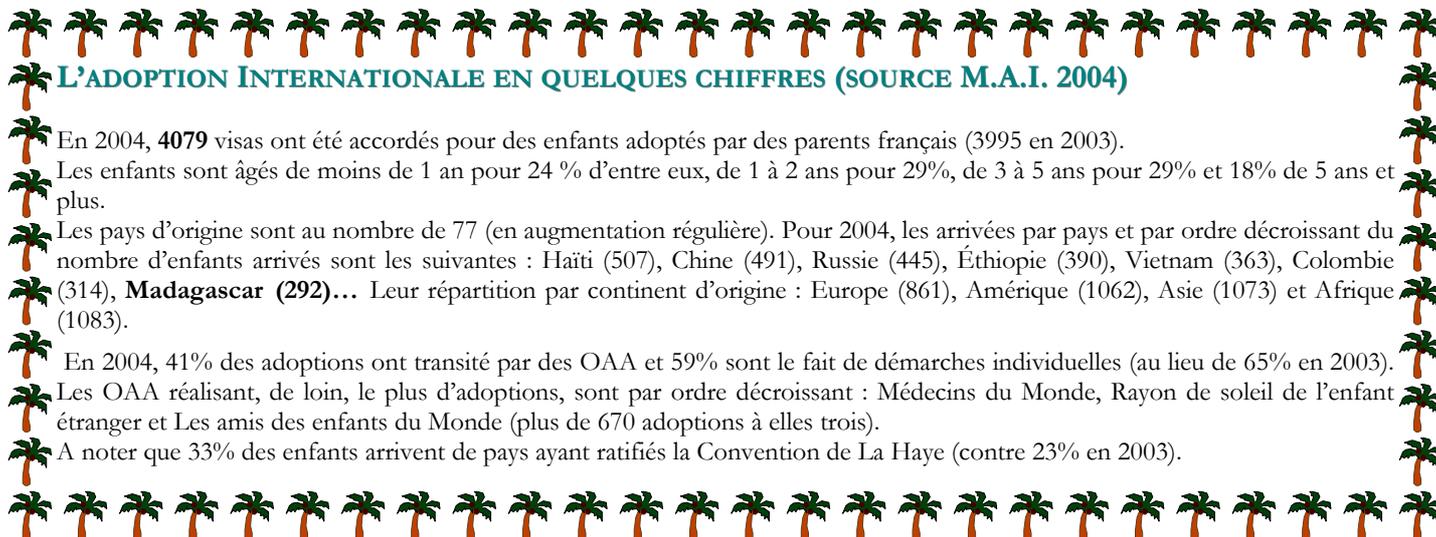
Encore une fois, nous avons exposé la situation qu'il connaissait déjà. Notre objectif, lors de cette entrevue, était d'obtenir qu'une date soit retenue pour la mission diplomatique envisagée par les autorités françaises au retour de la mission technique.

Toujours dans cet objectif, nous avons été reçus le 1er mars par le cabinet du Premier Ministre.

Enfin, Monsieur Muselier nous a convoqué à son cabinet le Mars. Il nous a appris qu'il se déplacerait lui-même à Madagascar du 29 mars au 1er Avril en vue d'intervenir auprès des autorités malgaches.

Nous espérons que toutes ces démarches répétées et coordonnées avec les parents dans l'attente porteront leurs fruits et qu'ainsi les enfants pourront rejoindre leur famille le plus vite possible. Vous pourrez trouver sur notre site un compte rendu détaillé de ces rencontres.

Hélène Mahéo



### L'ADOPTION INTERNATIONALE EN QUELQUES CHIFFRES (SOURCE M.A.I. 2004)

En 2004, **4079** visas ont été accordés pour des enfants adoptés par des parents français (3995 en 2003).

Les enfants sont âgés de moins de 1 an pour 24 % d'entre eux, de 1 à 2 ans pour 29%, de 3 à 5 ans pour 29% et 18% de 5 ans et plus.

Les pays d'origine sont au nombre de 77 (en augmentation régulière). Pour 2004, les arrivées par pays et par ordre décroissant du nombre d'enfants arrivés sont les suivantes : Haïti (507), Chine (491), Russie (445), Éthiopie (390), Vietnam (363), Colombie (314), **Madagascar (292)**... Leur répartition par continent d'origine : Europe (861), Amérique (1062), Asie (1073) et Afrique (1083).

En 2004, 41% des adoptions ont transité par des OAA et 59% sont le fait de démarches individuelles (au lieu de 65% en 2003).

Les OAA réalisant, de loin, le plus d'adoptions, sont par ordre décroissant : Médecins du Monde, Rayon de soleil de l'enfant étranger et Les amis des enfants du Monde (plus de 670 adoptions à elles trois).

A noter que 33% des enfants arrivent de pays ayant ratifiés la Convention de La Haye (contre 23% en 2003).

## QUELLE RELATION RÉELLE OU IMAGINAIRE AVEC LES PARENTS BIOLOGIQUES DE NOS ENFANTS ?

Il s'agissait de la première réunion «à thème» que nous proposons. Nous avons volontairement limité le nombre de participants afin de favoriser l'expression de chacun. Le 11 décembre 2004, nous nous sommes retrouvés à 10 personnes, accompagnés dans notre réflexion par Françoise Vallée, psychologue et auteure d'un ouvrage sur l'adoption avec qui nous avons travaillé à plusieurs reprises.

Nous avons proposé aux participants de témoigner à leur manière de leurs réflexions sur le thème proposé. Trois d'entre eux se sont prêtés à l'exercice ...

«J'ai trouvé cette réunion intéressante ... De l'intervention de Madame Vallée, j'ai retenu principalement deux sujets. Le premier était le rappel de l'évolution de l'image de l'adoption en France avec une première phase pour caricaturer, celle des pionniers, les bienfaiteurs qui sauvaient de la misère des enfants. Puis vint celle dévolue aux enfants adoptés avec l'affirmation du pays d'origine, le droit au retour, et enfin une troisième où le droit des parents adoptifs est contesté.

L'autre sujet est l'exemple de cette petite fille adoptée qui affichait la photo de sa mère biologique dans sa chambre. Les parents adoptés l'ont assez mal vécu et c'est assez compréhensif. Mais ce comportement n'était-il pas, selon Madame Vallée, une façon de tester la capacité des parents adoptifs à affirmer leur fonction parentale et durablement ?

Ce cas a permis rapidement à ceux qui l'avaient vécu, d'évoquer la rencontre avec la mère ou les parents biologiques lorsque leur enfant leur a été confié. Expérience troublante qui a pu rassurer (sentiment d'assentiment de la mère biologique) ou gêner. Une mère ou des parents qui abandonnent un enfant ne sont pas forcément des parents indignes, mal traitants ou dans la misère. Certains ont même pu voir une mère jolie et aimante. Le contraire leur aurait été peut être plus facile.

Ce qui nous ramène inévitablement vers la question de l'abandon. Comment une mère peut-elle abandonner son enfant ? La seule raison économique n'est pas satisfaisante. Toutes les mères dans la misère n'abandonnent pas leur enfant et l'on s'est rappelé à ce sujet la présentation qui avait été faite sur l'abandon en France, lors d'une précédente assemblée générale de l'AFAENAM, et qui montrait contrairement aux idées reçues que les raisons d'un abandon n'étaient pas financières et l'apanage de quelques couches sociales défavorisées. Et l'on ne peut pas se réfugier derrière l'alibi qu'il serait plus facile pour une mère d'un pays en voie de développement d'abandonner un enfant qu'en France ou que l'abandon d'un enfant ferait partie des traditions. Ce qui, sans doute, fait que l'abandon reste une expérience douloureuse pour l'enfant (bien qu'à entendre les parents d'enfants plus âgés, les enfants peuvent à ce sujet avoir une vision très différente de leurs parents) et peut-être culpabilisante pour les parents adoptifs.

Enfin, il est certain que la mère biologique occupe chez nous tous une place particulière que nous l'ayons rencontrée ou pas. Cette image n'est sans doute pas permanente mais nous avons tous à un

moment ou l'autre une pensée pour cette autre maman. Des parents nous ont fait part de leur propre expérience à ce propos, et expliqué comment ils ont été surpris d'avoir été affectés lorsqu'ils n'entretenaient aucun lien particulier.

Faut-il pour autant entretenir des liens avec la famille d'origine ? Surtout pas, même si on peut être tenté de le faire pour subvenir par exemple aux besoins de la famille d'origine. Notre légitimité parentale est comme le rappelait une participante d'abord avec une légitimité juridique. L'adoption plénière constate la rupture avec la famille d'origine. Recréer ce lien irait à l'encontre de notre droit parental.

Cette légitimité parentale n'est elle pas suffisante pour que nous recherchions aussi une légitimité morale ? Cette légitimité paraissait peut être plus évidente à une certaine époque comme le rappelait Madame VALLEE en début de réunion alors que maintenant où elle peut sembler être contestée. Le tapage médiatique et certaines dérives n'y étant sans doute pas étrangers.

Nous pouvons parfois avoir le sentiment d'être des parents «nourriciers», famille d'accueil... quand il nous faut justifier notre famille particulière et d'exiger de nous ce qu'on ne demande pas à des familles biologiques. Et ceci dans un contexte où certains ressentent une certaine préférence de l'adoption simple à celle plénière en France. Parallèlement on peut s'interroger sur les souhaits des autorités malgaches du droit de regard sur le suivi des enfants en France.

Pour une des participantes, cela est surtout vrai pour les enfants de couleur. Ce qui fait écho à quelque-unes de mes inquiétudes. Nos enfants seront-ils acceptés à part entière comme nos enfants et comme des citoyens français ? En avons nous peur à ce point que nous cherchions absolument à créer un lien avec le pays d'origine. Faire aimer leur pays d'origine à nos enfants, les amener à ne pas en avoir honte, c'est très bien, mais peut être aussi qu'inconsciemment en se disant que s'ils n'étaient pas acceptés ici, ils le seraient là bas ? Il me revient ainsi, à une époque, m'être demandé s'il n'était pas souhaitable pour notre enfant d'avoir la double nationalité.

Pour finir, j'ai retenu qu'il ne fallait pas craindre d'affirmer notre parentalité et la citoyenneté de nos enfants et qu'il serait intéressant d'avoir la vision de nos enfants (au moins des plus grands).»

**Bertrand**

*«Cet échange de témoignages sur nos relations réelles ou imaginaires avec la famille biologique de nos enfants a changé mon regard sur la mère biologique de mon fils. Grâce aux différents témoignages des participants, j'ai pris conscience de mon sentiment de culpabilité à l'égard de cette femme que j'ai été désireuse de rencontrer lorsque j'étais encore à Madagascar. Le hasard et les aléas de la corruption locale en ont voulu autrement et c'est bien ainsi car je me voyais déjà faire ma révérence à cette "pseudo-reine" qui m'a offert le plus beau don du ciel.....Et voilà comment s'emballait mon imaginaire à l'idée de cette rencontre au sommet..... Le retour en France, la réalité de l'enfant et bien sûr le temps qui passe ont mis de la distance avec mon fantasme de dévotion. Ma propension à ne pas vouloir forcer le destin m'a aidé également à mettre fin à cette éventualité de rencontre.*

*J'ai reçu, par inadvertance et quelques temps après mon retour en France, une copie d'une photo d'identité de cette femme que je garde précieusement pour mon fils mais que je n'ai sortie que très rarement de son dossier. Par contre, je partage, comme tant d'autres, ce sentiment furtif d'une histoire qui m'échappe lorsque je porte un certain regard sur mon fils.*

**SUITE PAGE 5**

**QUELLE RELATION RÉELLE OU IMAGINAIRE AVEC LES PARENTS BIOLOGIQUES DE NOS ENFANTS ? (suite)**

*Ces instants sont si fugaces qu'ils s'échappent très vite de mes pensées et je les laisse filer en me remettant à la part d'inné et d'acquis qui est propre à tout à chacun.*

*Certains témoignages ont été très émouvants, notamment celui de ce père qui, après avoir rencontré la mère haïtienne de son enfant, s'est étonné de la beauté de la femme alias la mère biologique de son enfant, alors qu'il se l'était imaginé aux antipodes d'une certaine sensualité. Comme quoi, il est bien difficile de ne pas associer l'abandon à certains clichés. Un autre témoignage marquant est celui de ce père qui était prêt à soutenir la famille biologique de son enfant et qui s'est retenu in extremis de faire ce geste pour ne pas susciter la convoitise chez cette famille malgache démunie et les inciter insidieusement à «refaire des enfants pour l'adoption».*

*S'il me faut retenir une seule chose parmi les nombreuses issues de cette question des liens fictifs ou réels que nous entretenons avec les familles de nos enfants, c'est bien de nous méfier de nos bons sentiments, de nos bonnes intentions et de notre générosité sans limite qui, sous couvert de notre culpabilité latente ou patente de parents infertiles ou de nantis individualistes représentent une menace pour la pérennité de l'adoption.»* **Maryse**

«Pour ma part, lors de nos échanges, je me suis dit que j'avais eu de la chance de ne pas avoir été confrontée, comme d'autres parents présents, à la rencontre avec la mère ou les parents de nos enfants. De la chance parce qu'il me paraît de plus en plus évident que cette rencontre est «en trop» dans le processus d'affiliation. C'est parce qu'il n'y a plus d'autre solutions familiales pour l'enfant que celui-ci est confié aux autorités qui décident alors de son avenir. Le choix de la famille adoptive répond à certaines exigences. La filiation est établie par le respect de ce processus légal. Pourquoi alors imposer ou provoquer (selon les cas et les pays) cette rencontre entre parents ?

Après nos discussions, je me demande aussi comment la mère qui confie l'enfant peut vivre de tels moments ? A quelle fonction sociale répond cette mise en confrontation sinon à renforcer l'idée qu'il y a des bons... et des mauvais parents. Je ne peux m'empêcher de penser que la mère de naissance n'est pas franchement valorisée dans ce type de rencontre, qu'elle aussi repartira avec des images dans la tête, qu'elle aussi a probablement des surprises voire des déceptions quant à la famille adoptive... Décidément, la rencontre avec la mère me semble bien inutile voire «embrouillante». C'est comme s'il y avait une «passation» de parent à parent. A part nous faire plaisir du côté d'un «geste d'amour» romancé, je ne suis pas sûre que cette situation soit aidante pour nous et nos enfants. Les parents présents qui ont vécu ce type de rencontre l'ont vécu diversement, heureusement rarement de façon traumatique semble-t-il. Devant les faits on s'adapte. Je ne sais vraiment pas comment j'aurais réagi...

Je préfère m'en tenir aux bases légales affirmant notre lien parental. De toute façon, il nous sera toujours impossible de comprendre véritablement les raisons intimes de l'abandon, que nous

ayons ou non rencontré la mère ou les parents biologiques. Respecter sans comprendre, voilà notre sort à nous et à nos enfants. Nos sociétés ne sont pas tolérantes envers les «mauvaises mères», l'abandon dérange profondément... mais l'adoption aussi. La filiation par le sang impose l'idée du lien (de l'instinct) maternel. Affirmer par l'adoption que le lien parental peut se créer par le désir reste incompréhensible pour beaucoup. C'est forcément une filiation «au rabais», il est impossible que ce soit «pareil» qu'avec un enfant biologique. Et les médias nous renvoient régulièrement le lien aux origines, l'idée d'un déracinement culturel des enfants parce que la société n'est pas prête à s'interroger sur ses fondements et à s'ouvrir à d'autres formes de parentalités (il en va de même pour le divorce et ses «traumatismes» et les familles recomposées... !). Alors sont relayées des histoires dramatiques, les échecs de l'adoption pour démontrer à quel point cette forme de filiation est difficile voire impossible. Surtout si l'enfant vient d'Afrique noire... il vaut mieux qu'il se souvienne d'où il vient et qu'il soit reconnaissant à son pays d'accueil ! (On ne peut pas s'empêcher de faire un parallèle avec les politiques d'immigration... !)

Nous avons aussi régulièrement à interroger nos idées, nos craintes, nos clichés sur la mère, le père (plus rarement !), l'abandon et son cortège de traumatismes, la fratrie biologique de nos enfants... Ce sont nos échanges avec nos enfants, entre parents adoptifs qui nous permettent de remettre en cause la nature et l'ampleur des difficultés, des souffrances vécues par nos enfants - du moins pour celles auxquelles on accède. Chacun a un vécu réel ou imaginaire différent, qui ne cesse d'évoluer dans le temps. »

**Jacqueline**

**ASSEMBLEE GENERALE Nantes le 19 mars 2005**

Nous étions une cinquantaine de participants à cette AG. Les deux sujets abordés ont concerné bien évidemment la situation préoccupante de l'adoption à Madagascar et celle des refus de transcription délivrés par le TGI de Nantes. Plusieurs parents concernés étaient présents. Hélène Mahéo a fait le point sur les nombreuses démarches engagées par l'AFAENAM et les informations des différents interlocuteurs rencontrés (Cf. p.2 & 3). Marc Chatelier mandaté par l'association ILO a complété le point sur la situation des refus de transcription.

L'AFAENAM a redit son soutien plein et entier aux familles et son engagement à poursuivre les démarches sans relâche jusqu'à leur aboutissement en invitant celles-ci à poursuivre leurs démarches dans le respect des procédures légales sans recourir à la tentation de l'appel aux médias souvent contre-productif, particulièrement en matière d'image de l'adoption.

L'AG statutaire s'est déroulée :

**Rapport moral** présenté par Hélène MAHEO Présidente : voté à l'unanimité

**Rapport financier** présenté par Jocya BOSSARD Trésorière, voté à l'unanimité.

Les comptes 2004 présentent un solde positif de 660€ qui s'ajoutent au solde positif des années précédentes soit 1735€ : le solde cumulé est donc de 2395€. Les recettes proviennent des adhésions, au nombre de 180 environ à la date de l'AG (50 adhésions très récentes) : 3270€ pour 2004. Les dépenses se répartissent comme suit : déplacements : 1420€, correspondance/communication : 880€, inscription au MASF : 240€, divers dont réception : 120€.

**Elections des membres du CA** : Aude LE FLOCH et Jocya BOSSARD sortantes, se représentaient et ont été élues à l'unanimité.

L'AG s'est conclue autour d'un verre, sous une température estivale.



## AFAENAM Association de Familles Adoptives d'Enfants Nés à Madagascar

9, rue de l'Oubangui - 44800 Saint Herblain

02 40 74 46 12 h.maheo@numericable.fr

02 51 78 65 23

02 40 69 00 95 pied-cadio@wanadoo.fr

02 40 37 93 16

### Correspondants dans les régions :

Paris - RP : 01 44 15 91 95 Aude Le Floch

parisidf@afaenam.org

Nord : 03 27 91 11 23 Olivier & Nathalie Libert

nord@afaenam.org

Ouest : 02 98 06 78 18 Philippe & Corine Revert

ouest@afaenam.org

Sud-Ouest : 05 61 32 77 90 Franck & Marie Emmanuelle Grastilleur

sudouest@afaenam.org

*Nous vous remercions de préférer les messageries électroniques ce qui nous permet de mieux gérer nos réponses. En cas d'absence téléphonique nous vous remercions de renouveler votre appel. En effet, nous ne pouvons nous permettre de rappeler pour donner suite aux messages. Merci également d'éviter de téléphoner le dimanche.*

## CARNET DE BIENVENUE

*Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée dans leur famille de :*

Loïc Fontaine né le 8 mars 2002 arrivé le 14 juillet 2004

Anouk-Elita Chatellier née en janvier 2004 arrivée le 26 octobre 2004

Faratine Guilbaud née le 20 août 2002 arrivée le 26 octobre 2004

Hugo Bossard né le 15 janvier 2004 arrivé le 24 décembre 2004

Anne-Sophie et Sébastien Lathuille nés les 27 Novembre 2001 et 10 mars 2003 arrivés le 23 décembre 2004

Marguerite Libert née le 14 juillet 2002 arrivée le 28 janvier 2005

Titouan Fortun né le 28 janvier 2004

Olivia Robin arrivée le 30 octobre 2004 à 20 mois

*Nous partageons également le bonheur des familles qui ont accueilli des enfants nés ailleurs qu'à Madagascar :*

Alix Ansieau née le 13 juillet 2004 en France

Lucie-Bélette Grimaud arrivée en février 2005 à 5 ans de Haïti

### PETITE SELECTION DU SEMESTRE ...

pour adultes :

«Élever un enfant adopté. Comment font les parents ?», Charles Dolle & Robert Neuburger - Desclée de Brouwer - 2004  
Témoignages de parents adoptifs et d'adultes adoptés. Ouvrage montrant la diversité des vécus de l'adoption. (16€)

pour enfants :



Dans le but de promouvoir les contes locaux auprès des enfants malgaches et de soutenir la culture de ce pays, l'ONG Bel Avenir agissant sur Tuléar a publié 5000 exemplaires du conte intitulé «Zébulon». La moitié est intégrée dans une bibliothèque pour être prêtée aux enfants des écoles avec lesquelles Bel Avenir travaille, l'autre moitié est en vente pour financer la publication d'un nouveau conte. Relayé par Yves Porcher - adhérent de l'AFAENAM -, ce livre est en vente au prix de 5 €, peut-être un peu cher, mais c'est un soutien à l'association. Pour tout renseignement, écrire directement par courriel à Bel Avenir (belavenir@wanadoo.mg), ou au 04.76.06.09.58.

**Je souhaite adhérer à l'AFAENAM, je joins 27 € pour l'adhésion annuelle (une adhésion par famille)**

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Le ...../...../2005

Signature

A retourner à l'AFAENAM - 4 Boulevard Ampère - Résidence le Newton Appt C52 - 44470 Carquefou